Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 005-210500070-20260914-2026_70-CC

DELIBERATION n° 2026

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Effectif légal : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six,
le quatorze septembre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Date de la convocation : 8 septembre 2026

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Pascale BURGAT, Lila VAN SCHRICK.

Absente excusée : Sophie BLANC (pouvoir à Jean-Marie REYNIER)

Secrétaire : Pascale BURGAT

Objet : Réhabilitation de l'ancienne fromagerie d'Arvieux
Avenant n° 2 pour le lot n° 7: électricité

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux entrepris pour la réhabilitation de l'ancienne fromagerie.

Il rappelle le marché passé avec l'entreprise EIRL CYTÉ OLIVIER pour la réalisation de ces travaux pour le lot n° 7: électricité.

Monsieur le maire rappelle au conseil les travaux réalisés, la nécessité d'engager les dépenses supplémentaires et de supprimer certains travaux prévus.

Il explique les changements à apporter au marché :

TS / travaux supplémentaires
- DEVIS n° 26140-1 **+ 550,36 € HT**
  - **Attentes pour déglaçage gouttières et descentes pluviales**
    Motif : prescription du BET du lot3 charpente/couverture dans ses études

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose un avenant de + 550,36€ HT, ce qui mène le marché à 70 492,28€ HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Accepte l'avenant proposé de + 550,36€ HT, qui mène le marché à 70 492,28€ HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et le charge des démarches pour l'application de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.